

AUPLATA

S.A. au Capital de 4.662.624,75 €

Siège Social : 15/19, rue des Mathurins
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

AUPLATA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AUPLATA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes suivantes de l'annexe :

- L'insertion d'une ligne spécifique au sein du compte de résultat opérationnel intitulée « Produits et charges non récurrents » et définie à la note 2.5.3 représente une charge nette de 4 679 K€ en 2011 et un produit de 1 067 K€ en 2010. Les éléments constitutifs de ces montants sont explicités dans la note 4.24 de l'annexe.
- La note 4.9 « Actifs destinés à la vente » présente les conséquences du traitement de la société SOTRAPMAG dans le cadre de la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et la note 2.3 « Réconciliation entre les comptes 2010 publiés et ceux présentés en comparatif » les retraitements opérés sur les comptes au 31 décembre 2010 à titre d'information comparative.

AUPLATA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

- La note 2.3.2 «Reclassement des titres miniers» détaille, à titre d'information comparative, les conséquences dans les comptes au 31 décembre 2010 des reclassements de certaines immobilisations incorporelles (correspondant à des droits d'exploitation) en immobilisations corporelles suivant les principes exposés dans les notes 2.5.7 et 2.5.6.2.
- Les notes «3 Périmètre de consolidation», «4.3 Titres de participation mis en équivalence» et «4.15 Instruments financiers dérivés» exposent les différents enregistrements comptables appliqués suite à l'opération effectuée avec la société COLUMBUS GOLD CORPORATION portant notamment sur les actions de votre filiale SOTRAPMAG détenant les titres miniers Paul Isnard.
- La note 4.7.1 «Ventilation de la charge d'impôt» présente l'impact de la seconde loi de finance du 19 septembre 2011 relative à la limitation du report en avant des déficits.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes de l'annexe 2.5.6 « immobilisations incorporelles » et 2.5.7 « Actifs miniers » exposent leurs modalités d'inscription au bilan ainsi que leur amortissement et leur dépréciation et la note 2.3.3 rappelle les reclassements effectués au sein des actifs immobilisés.
- La note 1.2 de l'annexe « Accord avec COLUMBUS GOLD CORPORATION » expose les conséquences dans les comptes de cette opération.
- La note 2.5.3 définit les « produits et charges non récurrents » dont le détail est donné dans la note 4.24.
- La note 4.7.1 « Ventilation de la charge d'impôt » présente l'impact de la seconde loi de finance du 19 septembre 2011 relative à la limitation du report en avant des déficits.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables, des reclassements effectués et leur correcte application. Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations retenues par la Direction dans son évaluation des provisions, à examiner les données et hypothèses sur lesquelles ces estimations sont fondées et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

AUPLATA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

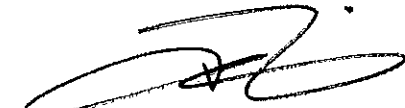
III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 25 avril 2012

Le Commissaire aux Comptes



CORÉVISE
Stéphane MARIE



AUPLATA

Société anonyme au capital de 4 662 624,75 euros
Siège social : 15/19 rue des Mathurins 75009 Paris
R.C.S. PARIS 331 477 158

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

ÉTATS FINANCIERS

1	FAITS MARQUANTS.....	10
1.1	Augmentations de capital.....	10
1.2	Accord avec Columbus Gold Corporation.....	10
1.3	Suspension de la construction de l'usine au Thiosulfate	10
1.4	Dépréciation des actifs situés sur les concessions Paul Isnard.....	10
2	PRINCIPES COMPTABLES.....	10
2.1	Base de préparation des états financiers	10
2.2	Principes de consolidation.....	11
2.3	Réconciliation entre les comptes 2010 publiés et ceux présentés en comparatif.....	11
2.3.1	Actifs non courants détenus en vue de la vente.....	11
2.3.2	Reclassement en éléments non récurrents	11
2.3.3	Reclassement des titres miniers	11
2.4	Référentiel comptable.....	12
2.5	Méthodes et règles d'évaluation	13
2.5.1	Événements postérieurs à la date de clôture.....	13
2.5.2	Résultat par action	13
2.5.3	Produits et charges non récurrents.....	13
2.5.4	Regroupement d'entreprise.....	13
2.5.5	Pertes de valeur	14
2.5.6	Immobilisations incorporelles	14
2.5.7	Actifs miniers.....	15
2.5.8	Immobilisations corporelles hors actifs miniers.....	15
2.5.9	Actifs (ou Groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	16
2.5.10	Contrats de location	16
2.5.11	Actifs financiers.....	16
2.5.12	Stocks, encours et reconnaissance des revenus	16
2.5.13	Créances et dettes.....	16
2.5.14	Écarts de conversion – Risques de change	16
2.5.15	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	17
2.5.16	Provisions pour risques et charges.....	17
2.5.17	Provision pour remise en état des sites.....	17
2.5.18	Impôts différés et situation fiscale latente.....	17
2.5.19	Actions propres.....	17
2.5.20	Paieement en action.....	17
2.5.21	Instruments financiers dérivés	18
2.5.22	Crédit d'impôt recherche (CIR).....	18
2.5.23	Actifs et passifs éventuels.....	18
2.5.24	Engagements de retraite.....	18
3	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION.....	18
4	NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS.....	19
4.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	19
4.1.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	19
4.1.2	Flux d'immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes).....	20
4.1.3	Flux d'amortissements et de pertes de valeur des actifs incorporels et corporels	20
4.2	Autres actifs financiers.....	20
4.3	Titres de participation mis en équivalence.....	20
4.4	Stocks et encours.....	21
-	21	
-	21	
-	21	
-	21	
4.5	Clients et comptes rattachés	21
4.6	Autres actifs non courants et courants	21
4.7	Impôts sur les sociétés.....	21
4.7.1	Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif	21
4.7.2	Ventilation de la charge d'impôt	21
4.7.3	Situation fiscale latente	22
4.7.4	Ventilation des impôts différés par nature.....	22
4.7.5	Dettes et créances d'impôt.....	22

4.8	Trésorerie et équivalents de trésorerie	22
4.9	Actifs destinés à la vente	22
4.9.1	Définition	22
4.9.2	Activités concernées	22
4.9.3	Impacts sur les états financiers	23
4.10	Capitaux propres	23
4.10.1	Évolution du capital	23
4.10.2	Actionariat	24
4.11	Paiements en actions	24
4.12	Résultat par action	24
4.13	Provisions pour indemnités de départ à la retraite	24
4.14	Variation des provisions pour risques et charges	25
4.15	Instruments financiers dérivés	26
4.16	Emprunts et dettes financières	26
4.16.1	Variation des emprunts et dettes financières	26
4.16.2	Échéancier des emprunts et dettes financières	26
4.17	Emprunts obligataires	26
4.18	Autres passifs courants et non courants	26
4.19	Engagements et passifs éventuels	27
4.19.1	Engagements financiers donnés	27
4.20	Ventilation du chiffre d'affaires	27
4.21	Production immobilisée	27
4.22	Charges d'exploitation	28
4.22.1	Ventilation des achats consommés	28
4.22.2	Charges de personnel	28
4.22.3	Autres charges d'exploitation nettes des produits	28
4.23	Dotations et reprises aux amortissements et provisions	28
4.24	Produits et charges non récurrents	29
4.25	Coût de l'endettement	29
4.26	Notes relatives au tableau de flux de trésorerie	29
4.26.1	Détermination de la capacité d'autofinancement	29
4.26.2	Détermination du besoin en fonds de roulement	30
4.27	Note relative aux parties liées	30
4.28	Information sectorielle	30
4.28.1	Information par groupe d'activité	30
4.28.2	Informations par zone géographique	30
4.29	AUTRES NOTES	30
4.30	Effectifs	30
4.31	Rémunération des mandataires sociaux	31
4.32	Faits exceptionnels	31
4.33	Événements postérieurs	31
4.33.1	Coupon obligataire	31
4.33.2	Augmentation de capital	31
4.33.3	Accord COLUMBUS : levée de la dernière condition suspensive	31
4.33.4	Création de la filiale VERDAL Reforestage	31
4.34	LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	31

COMPTES CONSOLIDÉS
Du 01/01/2011 au 31/12/2011

BILAN CONSOLIDÉ

<i>En K€</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010 ⁽¹⁾
ACTIF			
Actifs non courants		45 506	54 793
Écarts d'acquisition			
Immobilisations incorporelles	4.1.1	4 776	8 532
Immobilisations corporelles	4.1.1	21 653	46 003
Immeubles de placement			
Actifs financiers : prêts et créances	4.2	44	252
Actifs financiers : titres non consolidés		1	6
Titres mis en équivalence	4.3	19 031	
Impôt différé			
Autres actifs non courants			
Actifs courants		4 641	3 500
Stocks et en-cours	4.4	447	363
Clients et comptes rattachés	4.5	848	142
Autres actifs courants	4.6	174	275
Créance d'impôt	4.7.5	161	361
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie	4.8	3 011	2 359
Actifs destinés à la vente	4.9	23 153	
Total de l'actif		73 299	58 293
PASSIF			
Capitaux propres (part du Groupe)	4.10	36 327	36 357
Capital		4 650	4 263
Primes		38 794	34 821
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		521	3
Réserves et résultat consolidés		(7 638)	(2 730)
Intérêts ne conférant pas le contrôle			
Passifs non courants		8 278	14 296
Provisions	4.14	31	24
Instruments financiers dérivés	4.15	851	775
Emprunts dettes financières à plus d'un an	4.16	4 962	5 118
Impôts différés	4.7.4	2 435	8 379
Autres passifs non courants			
Passifs courants		19 744	7 640
Provisions	4.14	1 260	1 742
Instruments financiers dérivés	4.15	13 044	
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	4.16	1 086	1 426
Fournisseurs et comptes rattachés	4.18	2 449	2 399
Autres passifs courants	4.18	1 887	2 073
Impôt exigible		18	
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	4.9	8 949	
Total du passif et des capitaux propres		73 299	58 293

(1) Colonne 2010 retraité des éléments détaillés en note 2.3

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En K€</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010 ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	4.20	13 241	7 269
Production immobilisée	4.21	2 404	2 723
Production stockée			(48)
Autres produits de l'activité		99	182
Achats consommés	4.22.1	(8 799)	(5 275)
Charges de personnel	4.22.2	(4 942)	(4 247)
Impôts et taxes		(198)	(187)
Dotations aux amortissements et provisions	4.23	(2 894)	(3 517)
Écarts d'acquisition négatifs ⁽²⁾			6 290
Autres produits d'exploitation	4.22.3	67	164
Autres charges d'exploitation	4.22.3	(236)	(76)
Résultat opérationnel courant		(1 258)	3 278
Produits et charges non récurrents	4.24	(4 679)	1 067
Résultat opérationnel		(5 937)	4 345
Charge d'endettement financier brut	4.25	(605)	(883)
Rémunération de la trésorerie		2	2
<i>Coût de l'endettement financier net</i>		<i>(603)</i>	<i>(880)</i>
Autres charges et produits financiers	4.25	11	274
Résultat courant		(6 529)	3 739
Impôt sur le résultat	4.7	(936)	45
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	4.3	2 016	
Résultat après impôts des activités poursuivies		(5 449)	3 784
Résultat net des activités non poursuivies	4.9	(160)	12 370
Résultat net		(5 609)	16 153
dont part du Groupe		(5 609)	16 153
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle			
Nombre moyen d'actions		17 826 351	16 440 475
Résultat net par action des activités poursuivies, en euros		(0,306)	0,230
Résultat net par action, en euros		(0,315)	0,983

(1) Colonne 2010 retraité des éléments détaillés en note 2.3

(2) En 2010, compte tenu des éléments reclassés dans le cadre de la norme IFRS 5, le montant des 6 290 K€ correspond uniquement à l'écart d'acquisition négatif d'ARMINA.

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En K€</i>	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net	(5 609)	16 153
Écarts de conversion	779	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	3	4
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		-
Impôts	(261)	(1)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	522	3
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(5 087)	16 156
dont part du Groupe	(5 087)	16 156
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle		

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

<i>En K€</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net des activités poursuivies		(5 449)	3 784
Charges et produits calculés	4.26.1	3 170	(2 822)
Plus et moins-values de cessions		39	11
QP de résultat des sociétés mises en équivalence	4.3	(2 016)	
Capacité d'autofinancement (avant neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)	4.26.1	(4 257)	973
Coût de l'endettement financier net	4.25	603	880
Charge d'impôt	4.7	936	(53)
Capacité d'autofinancement (après neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)	4.26.1	(2 718)	1 808
Charges et produits non récurrents ⁽¹⁾	4.24	7 046	
Impôts versés	4.7	(18)	
Variation du besoin en fonds de roulement	4.26.2	(3 788)	(864)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		522	944
Opérations d'investissement			
Décassement / acquisition immobilisations incorporelles		(504)	(609)
Décassement / acquisition immobilisations corporelles		(2 715)	(4 193)
Encaissement / cession immobilisations corporelles et incorporelles		66	1
Subventions d'investissements encaissés		182	
Décassement / acquisition immobilisations financières		(5)	(237)
Encaissement / cession immobilisations financières		213	33
Trésorerie nette / acquisitions et cessions de filiales			(14)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(2 762)	(5 019)
Opérations de financement			
Augmentations de capital ou apports		4 414	2 927
Dividendes versés aux actionnaires de la mère			
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle			
Encaissements provenant d'emprunts		24	5 761
Remboursement d'emprunts		(946)	(1 459)
Coût de l'endettement financier net	4.25	(603)	(880)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		2 889	6 348
Flux de trésorerie généré par les activités poursuivies		649	2 273
Flux de trésorerie généré par les activités non poursuivies		108	14
Variation de trésorerie		757	2 288
<i>Incidence des variations de taux de change</i>			
Trésorerie à l'ouverture ^{(2) (4)}	4.8	2 359	66
Reclassement de trésorerie ⁽³⁾		(7)	4
Trésorerie à la clôture ⁽⁴⁾	4.8	3 001	2 344

(1) Correspond uniquement aux charges et produits non récurrents ne générant pas de trésorerie

(2) La trésorerie d'ouverture correspond à la trésorerie de clôture du bilan publié au titre de l'exercice précédent ;

(3) Reclassement de trésorerie 2011 : juste valeur des VMP (+7 K€) et reclassement de trésorerie d'activités non poursuivies (-14 K€)

(4) La trésorerie de clôture indiquée au titre de 2010 ne correspond pas à la trésorerie publiée mais à la trésorerie théorique à fin 2010 des activités poursuivies en 2011.

Présentation des flux des « activités poursuivies » et des « activités non poursuivies »

<i>En K€</i>	Activités poursuivies	Activités non poursuivies
Trésorerie d'ouverture	2 359	-
Variations de la période	649	108
Juste valeur des VMP	7	-
Apport de trésorerie aux activités non poursuivies	-	-
Change	-	-
Activités non poursuivies (reclassement / déconsolidation)	(14)	14
Trésorerie de clôture	3 001	123

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En K€</i>	Capital	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat	Part du Groupe	Part ne conférant pas le contrôle	Capitaux Propres
31/12/2010	4 263	15 941	(1)	16 153	36 357	-	36 357
Résultat net			522	(5 609)	(5 087)		(5 087)
Augmentation de capital	387	4 341			4 728		4 728
Affectation du résultat		16 153		(16 153)			
Variation de valeur des stocks options		330			330		330
Dividendes							
Variation de l'autocontrôle sur la période							
Plus-values sur actions propres							
Variations de périmètre							
Autres impacts							
31/12/2011	4 650	36 765	521	(5 609)	36 327		36 327

<i>En K€</i>	Capital	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat	Part du Groupe	Part ne conférant pas le contrôle	Capitaux Propres
31/12/2009	3 957	16 296	(4)	(3 583)	16 666	-	16 666
Résultat net		-	3	16 153	16 156	-	16 156
Augmentation de capital	306	3 085			3 391	-	3 391
Affectation du résultat		(3 583)		3 583	-	-	-
Variation de valeur des stocks options		144			144	-	144
Dividendes		-			-	-	-
Variation de l'autocontrôle sur la période		-			-	-	-
Plus-values sur actions propres		-			-	-	-
Variations de périmètre		-			-	-	-
Autres impacts		-			-	-	-
31/12/2010	4 263	15 941	(1)	16 153	36 357	-	36 357



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
Du 01/01/2011 au 31/12/2011

1 FAITS MARQUANTS

Le Groupe AUPLATA a pour objet principal l'exploitation minière d'or primaire. Il conduit toutes activités liées à l'exploitation de mines d'or en Guyane Française, et notamment l'extraction et le traitement du minerai, l'affinage de l'or brut produit étant sous-traité chez des industriels indépendants.

Les comptes consolidés du Groupe AUPLATA (le « Groupe ») établis selon les normes IFRS ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 25 avril 2012.

L'exercice couvre une période de 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

1.1 Augmentations de capital

Durant l'exercice, les augmentations de capital suivantes se sont déroulées :

- 3 415 938 BSAR ont été exercés, générant la création de 569 323 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 2 084 K€ (dont 142 K€ d'augmentation de capital et 1.941 K€ de prime d'émission nette de frais).
- 978 974 nouvelles actions ont été créées résultant d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) dont la souscription s'est déroulée du 5 au 24 mai 2011 inclus et permettant de lever 2 447 K€ (dont 244 K€ d'augmentation de capital et 2 203 K€ de prime d'émission nette de frais).

À l'issue de ces deux opérations le capital d'AUPLATA se monte à 4 650 124,75 € et est composé de 18 600 499 actions.

1.2 Accord avec Columbus Gold Corporation

En date du 30 novembre 2010, le Groupe a signé avec la société Columbus Gold Corporation (« COLUMBUS ») un accord d'option portant sur les actifs miniers Paul Isnard détenus par la société SOTRAPMAG SAS (l'« Accord »), en contrepartie d'un engagement de dépenses de la part de COLUMBUS et d'une prise de participation du Groupe dans le capital de COLUMBUS sur une période de quatre ans.

Un amendement à l'Accord a été signé fin 2011 accélérant le processus d'acquisition de SOTRAPMAG SAS par COLUMBUS en contrepartie du paiement d'un montant total de 1,5 MUSD (soit environ 1,2 M€) sous la double condition de la non opposition du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et du marché TSX de la Bourse de Toronto, ce dernier ayant déjà donné son accord au 31 décembre 2011. Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement a fait part de sa non opposition en avril 2012 (voir Note 4.33.3.).

Le résultat de SOTRAPMAG SAS (« SOTRAPMAG ») est donc présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « activités non poursuivies », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie sur l'ensemble des périodes publiées. Les actifs et passifs des « activités cédées ou en cours de cession » sont présentés sur des lignes séparées au bilan consolidé, sans retraitement des périodes antérieures.

1.3 Suspension de la construction de l'usine au Thiosulfate

Au cours de l'exercice, la direction et le Conseil d'administration d'AUPLATA ont jugé plus prudent de suspendre la construction de l'usine au Thiosulfate représentant un investissement élevé et dont les conditions de rentabilité ont été jugées insuffisantes au regard des aléas économiques et des consommations d'énergie et de réactifs nécessaires.

En conséquence, l'ensemble des actifs liés au projet thiosulfate ou dont la valorisation dépend de cette technologie (tels les droits miniers d'ARMINA) ont été dépréciés pour un montant total de 4,5 M€.

1.4 Dépréciation des actifs situés sur les concessions Paul Isnard

Avant l'accord avec COLUMBUS, la Société avait engagé des dépenses pour acquérir et remettre en état un camp et une petite usine situés sur les concessions Paul Isnard.

Le transfert attendu sur 2012 de SOTRAPMAG qui détient les concessions Paul Isnard et l'absence de résultats suffisants dans les travaux de prospection engagés, rendant impossible la mise en service de cette petite usine, ont conduit la Société à déprécier l'ensemble de ces actifs pour un montant de 2,8 M€.

2 PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Base de préparation des états financiers

En application des règlements européens, les états financiers du Groupe sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2011 (IAS/IFRS).

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, arrondi au millier d'euros le plus proche.

2.2 Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable, y compris les sociétés étrangères, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise d'effet du contrôle exclusif ou de l'influence notable ou jusqu'à la date de perte de celles-ci.

La consolidation est réalisée à partir de comptes établis au 31 décembre.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en Note 4.34 de l'Annexe. Certaines filiales non significatives au regard du Groupe ne sont pas consolidées.

2.3 Réconciliation entre les comptes 2010 publiés et ceux présentés en comparatif

2.3.1 Actifs non courants détenus en vue de la vente

La société SOTRAPMAG est traitée dans le cadre de la norme IFRS5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie ont été modifiés en conséquence, les contributions 2010 de cette société sont reclassées sur la ligne « résultat des activités non poursuivies » du compte de résultat.

<i>En K€</i>	31/12/2010 publié	Reclassement Au titre d'IFRS 5	Reclassement éléments non récurrents	31/12/2010 retraité
Chiffre d'affaires	7 258	11		7 269
Production immobilisée	2 723			2 723
Production stockée	(48)			(48)
Autres produits d'exploitation	182			182
Achats consommés	(5 286)	12		(5 275)
Charges de personnel	(4 247)			(4 247)
Impôts et taxes	(187)			(187)
Dotations aux amortissements et provisions	(3 517)			(3 517)
Écarts d'acquisition négatifs	18 676	(12 386)		6 290
Autres produits d'exploitation	1 234	(3)	(1 067)	164
Autres charges d'exploitation	(81)	5		(76)
Résultat opérationnel courant	16 706	(12 361)	(1 067)	3 278
Produits et charges non récurrents			1 067	1 067
Résultat opérationnel	16 706	(12 361)		4 345
Charge d'endettement financier brut	(883)			(883)
Rémunération de la trésorerie	2			2
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	<i>(880)</i>			<i>(880)</i>
Autres charges et produits financiers	274			274
Résultat courant	16 100	(12 361)		3 739
Impôt sur le résultat	53	(8)		45
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence				
Résultat après impôts des activités poursuivies	16 153	(12 370)		3 784
Résultat net des activités non poursuivies		12 370		12 370
Résultat net	16 153			16 153

2.3.2 Reclassement en éléments non récurrents

Il a été procédé à un reclassement d'un produit constaté en 2010 en raison de la certitude acquise qu'une dette est devenue sans objet.

2.3.3 Reclassement des titres miniers

Lors de la transition aux normes IFRS, le classement retenu dans les comptes établis suivant les principes comptables français des titres miniers en immobilisations incorporelles avait été maintenu. Afin de traduire plus précisément les différentes natures de droits attachés aux titres, il a été procédé à un reclassement de certaines immobilisations incorporelles en immobilisations corporelles. Ainsi, les droits d'exploitation (voir Note 2.5.7.) ont été reclassés parmi les immobilisations corporelles ; les droits d'exploration restant en immobilisations incorporelles (voir Note 2.5.6.2).

<i>En K€</i>	31/12/2010 publié	reclassements	31/12/2010 retraité
Frais de recherche	541	(112)	428
Droits miniers	46 708	(38 608)	8 100
Autres immobilisations incorporelles		4	4
Total immobilisations incorporelles	47 249	(38 717)	8 532
Actifs miniers		38 717	38 717
Terrains	288		288
Constructions	2 286		2 286
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 150		2 150
Autres immobilisations corporelles	174		174
Immobilisations corporelles en cours	2 188		2 188
Avances et acomptes	200		200
Total immobilisations corporelles	7 286	38 717	46 003

2.4 Référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2011. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 à l'exception des nouvelles normes, normes révisées et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- IAS 24 révisée - *Information relative aux parties liées*. Cette révision clarifie principalement les informations à fournir par les émetteurs contrôlés par un État. Cette révision n'a pas d'incidence sur les informations communiquées dans notre rapport d'activité.
- Amendement à IFRIC 14 - *Paiements anticipés des exigences de financement minimal*. Cet amendement corrige une conséquence non intentionnelle de la version initiale d'IFRIC 14. Pour évaluer l'actif d'un régime d'avantages du personnel, cette interprétation interdisait dans certaines circonstances de tenir compte des cotisations versées par anticipation et pouvant être imputées en diminution des cotisations minimales futures.
- IFRIC 19 - *Extinction d'un passif financier avec des instruments de capitaux propres*. Cette interprétation clarifie la comptabilisation et l'évaluation des actions émises pour éteindre un passif financier. Ce type de financement, qui consiste à échanger une dette contre une participation au capital, ne fait pas partie, à date, des principes de gestion du capital du Groupe.
- Amendements d'IAS 32 – *Classement des droits de souscriptions émis*.
- Améliorations des normes IFRS de mai 2010 – *texte publié en mai 2010*.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les nouvelles normes non encore obligatoires, notamment IFRS 7 – Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers.

Ces principes appliqués par le Groupe au 31 décembre 2011 ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB ; en effet, l'application des amendements et interprétations dont la mise en œuvre est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 dans le référentiel publié par l'IASB mais non encore obligatoire dans le référentiel tel qu'adopté par l'Union Européenne serait sans incidence significative.

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2011 ou dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2011 :

- Normes adoptées :
 - o IFRS 7 - *Informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers*,
- Normes non adoptées :
 - o Amendement d'IAS 1 – *Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI)* ;
 - o Amendement d'IAS 12 – *Recouvrement des actifs sous-jacents* ;
 - o IAS 19 Révisée – *Avantages au personnel* ;
 - o IAS 27 Révisée – *États financiers individuels* ;
 - o IAS 28 Révisée – *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* ;
 - o Amendement d'IAS 32 – *Compensation des actifs financiers et des passifs financiers* ;
 - o Amendement IFRS 7 – *Informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers* ;
 - o IFRS 9 – *Instruments financiers* ;
 - o IFRS 10 – *États financiers consolidés* ;
 - o IFRS 11 – *Partenariats* ;
 - o IFRS 12 – *Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités* ;

- IFRS 13 – *Évaluation à la juste valeur* ;
- Amendement d'IFRS 1 – *Hyperinflation sévère et suppression des dates d'application ferme pour les premiers adoptants* ;
- IFRIC 20 – *Frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert*.

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur ses comptes consolidés.

Le Groupe a choisi de présenter une partie des informations relatives à la gestion du risque financier au sein du rapport de gestion, comme le permet la norme (IFRS 7.B6) et renvoie donc le lecteur à ce document.

2.5 Méthodes et règles d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des postes pour lesquels les normes IFRS requièrent une évaluation à la juste valeur.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retiennent certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs (principalement les droits miniers inscrits en immobilisations incorporelles) et de passifs (principalement les provisions pour remise en état des sites) inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

2.5.1 Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements survenant entre la date de clôture et l'autorisation de leur publication par le Conseil d'Administration ne donnent lieu à un ajustement que s'ils révèlent, précisent ou confirment des situations existantes à la date de clôture.

2.5.2 Résultat par action

Le Groupe présente dans ses états financiers un résultat de base par action et un résultat dilué par action. Le résultat de base par action est égal au résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice. Le calcul du résultat dilué par action simule l'effet dilutif des plans d'attributions gratuites d'actions accordées par le Groupe.

2.5.3 Produits et charges non récurrents

Les autres produits et charges opérationnels non récurrents résultent d'opérations qui, en raison de leur nature, de leur montant et/ou de leur fréquence, ne peuvent pas être considérés comme faisant partie des activités et du résultat régulier du Groupe.

Ils sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat sur la ligne « produits et charges non récurrents » afin de faciliter la compréhension de la performance et de la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre. Ils sont détaillés dans la Note 4.24.

Ils comprennent essentiellement :

- les pertes résultant d'un test de dépréciation notamment sur les actifs et droits miniers ainsi que les immobilisations corporelles et incorporelles
- les autres produits ou charges significatifs liés à des événements inhabituels ou exceptionnels qui pourraient influencer l'analyse et la comparabilité de la performance du Groupe.

2.5.4 Regroupement d'entreprise

La norme IFRS 3 révisée requiert l'application de la « méthode de l'acquisition » aux regroupements d'entreprises, qui consiste à évaluer à leur juste valeur les actifs, les passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise.

L'écart d'acquisition (« Goodwill ») représente la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) moins le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables et des passifs repris.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement au compte de résultat.

Dans le cadre de l'analyse de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, le Groupe est notamment amené à valoriser sur la base d'un rapport d'un expert indépendant des titres miniers et à reconnaître ces éléments en immobilisations incorporelles pour leur juste valeur. Les normes IFRS offrent aux sociétés un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'évaluation à la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels obtenus.

Le Groupe enregistre, en autres charges opérationnelles, les coûts directs liés à l'acquisition, à l'exception des coûts directs liés à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle qui sont enregistrés directement en capitaux propres.

Pour les acquisitions réalisées par étapes successives, le Groupe comptabilise en résultat, en autres charges et produits opérationnels, la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue en cas de prise de contrôle. Dans le cas d'une acquisition complémentaire permettant d'obtenir le contrôle conjoint d'une société précédemment sous influence notable, l'éventuel profit ou perte qui découle de la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue est comptabilisé en capitaux propres.

Par ailleurs, en application de la norme IAS 27 révisée, les rachats de minoritaires dans des sociétés contrôlées et les cessions de parts à des minoritaires sans perte de contrôle donnent lieu à la comptabilisation en variation de capitaux propres attribuables à la société-mère de la différence entre le coût d'acquisition ou de cession et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle. Pour toute cession partielle ou totale avec perte de contrôle, le Groupe comptabilise en résultat, en autres charges et produits opérationnels, le résultat de cession ainsi que la réévaluation de la quote-part conservée.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Le Groupe procède à des tests de pertes de valeur, au moins une fois par an à la date de clôture mais également à tout autre moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur. Lorsque des circonstances particulières le justifient (modifications profondes et structurelles des conditions techniques, réglementaires ou de marché, rentabilité insuffisante, etc.), une dépréciation des écarts d'acquisition est constatée, conformément à la méthodologie décrite ci-après. Une telle dépréciation n'est pas réversible.

2.5.5 Pertes de valeur

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an à la date de clôture mais également à tout moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute.

Pour les actifs non courants autres que les écarts d'acquisition ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté.

2.5.6 Immobilisations incorporelles

2.5.6.1 Frais de recherche

Les frais de recherche concernent principalement les procédés d'extraction (études relatives au thiosulfate) et les dépenses d'exploration ayant pour but de mettre en évidence de nouvelles ressources aurifères. Ils sont immobilisés dès lors qu'ils se rapportent à un projet qui, à la date de clôture des comptes, est identifiable, évaluable de manière fiable et a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

En l'absence de découverte d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale, les dépenses d'exploration, c'est-à-dire de recherche de connaissances nouvelles sur le potentiel minier, la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone géographique sont comptabilisées immédiatement en charges en résultat opérationnel courant.

Les frais de recherche minière sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

2.5.6.2 Droits miniers

Les droits miniers correspondent à des droits d'exploration octroyés par l'État permettant de déterminer l'existence d'un gisement et de le quantifier.

Ils sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles et sont initialement évalués au coût d'acquisition ou de production. Les droits miniers détenus par la société ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL (« ARMINA ») acquise en 2010 ont été évalués à leur juste valeur par un expert indépendant.

Cette évaluation a été réalisée par l'expert selon la méthode de marché (recherche de comparables) sur la base d'un échantillon représentatif de transactions concernant des actifs de même nature.

La qualification et la quantification des ressources minières du Groupe s'appuient sur des rapports de géologie réalisés précédemment sur les droits miniers du Groupe, selon les normes canadiennes, normes couramment utilisées comme référentiel.

L'évaluation, effectuée par l'expert, résulte d'observations de données sur les comparables afin d'estimer un multiple fonction des ressources.

Dans les rapports des géologues experts, les ressources sont appréciées en considérant l'usage d'une technologie de traitement au cyanure, dont le rendement est compris entre 90% et 95%, soit une valeur moyenne de 92,5%. Pour valoriser les droits miniers du Groupe, il a donc été procédé à un ajustement lié au rendement attendu de la technologie d'exploitation employée à la date d'évaluation par le Groupe selon la formule suivante :

$$\text{Valeur} = \text{Ressources} \times \text{Rendement ajusté} \times \text{Multiple}$$

Où Ressources = ressources mentionnées dans les rapports des géologues

$$\text{Rendement ajusté} = \text{rendement attendu du processus d'extraction} / 92,5\%$$

À la date d'acquisition de la société ARMINA, le Groupe a considéré que ses recherches visant à développer un procédé de traitement chimique alternatif au cyanure, le thiosulfate, étaient suffisamment avancées pour appliquer le rendement attendu du processus d'extraction associé à ce procédé. Il a été considéré que tout acteur de marché qui aurait acquis ces droits miniers aurait développé une technologie similaire afin d'augmenter le rendement

d'extraction. Le taux de rendement attendu repris, après une décote de prudence sur les observations faites sur le site pilote, est de 60%.

Multiple = multiple obtenu par l'approche de marché

Les droits miniers sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

2.5.6.3 Pertes de valeur

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

Les indices de pertes de valeur incluent la quantité et la qualité des ressources, le rendement attendu du processus d'extraction, la valeur de marché des transactions, les variations de l'environnement légal et/ou technologique. Les cours de l'once d'or et du dollar ont également une influence sur la valeur des droits miniers.

2.5.7 Actifs miniers

2.5.7.1 Évaluation à la juste valeur

Les actifs miniers correspondent à des droits d'exploitation (concessions ou permis d'exploitation) de gisements aurifères octroyés par l'État.

Les ressources minières contenues dans les gisements, sous-jacents des titres miniers correspondent en substance à des actifs corporels. Pour autant, leur classification suivant les principes comptables français en immobilisations incorporelles n'a pas été modifiée lors du passage aux normes IFRS. Dorénavant, ces actifs miniers sont comptabilisés en actifs corporels et partant les comptes au 31 décembre 2010 ont été corrigés pour comparaison.

Les actifs miniers sont initialement évalués au coût d'acquisition ou de production étant rappelé que les actifs détenus à la date d'adoption des normes IFRS, soit au 1^{er} janvier 2009, ont été évalués à leur juste valeur par un expert indépendant.

L'expert indépendant a suivi une méthode identique à celle retenue pour l'évaluation des droits miniers, à l'exception du taux de rendement attendu du processus d'extraction puisqu'à cette date le Groupe utilisait uniquement la technologie gravimétrique qui permettait un rendement moyen de 29%. Les actifs miniers déjà détenus à cette date ont par conséquent été réévalués à la juste valeur par l'expert indépendant sur la base de ce taux.

Les actifs miniers sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

2.5.7.2 Pertes de valeur

Les actifs miniers font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

Les indices de pertes de valeur incluent la quantité et la qualité des ressources, le rendement attendu du processus d'extraction, la valeur de marché des transactions, les variations de l'environnement légal et/ou technologique. Les cours de l'once d'or et du dollar ont également une influence sur la valeur des droits miniers.

2.5.8 Immobilisations corporelles hors actifs miniers

Les immobilisations corporelles hors actifs miniers sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production. Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations, sans prendre en compte de valeurs résiduelles. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

▪ constructions et agencements	3 à 7 ans
▪ installations techniques, matériels et outillages	3 à 10 ans
▪ agencements divers	5 à 7 ans
▪ Mobilier et matériel de bureau	3 à 10 ans

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité tiennent compte des cycles de vie estimés des produits d'exploitation. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les amortissements sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les immobilisations corporelles hors actifs miniers font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

2.5.9 Actifs (ou Groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Le Groupe applique la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan, sans retraitement des périodes antérieures.

La perte de contrôle d'une filiale, ou une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

2.5.10 Contrats de location

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés, en contrepartie d'une dette financière, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

2.5.11 Actifs financiers

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition puis ultérieurement pour leur juste valeur si celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires.

Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation. Les prêts et créances présentés en actifs financiers non courants sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

2.5.12 Stocks, encours et reconnaissance des revenus

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode FIFO ou du coût moyen pondéré.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes, n'est pas valorisé.

L'or est valorisé sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective de l'or, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêté des comptes compte tenu du mode de fonctionnement du Groupe, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

Aucun mécanisme de couverture n'est mis en place par le Groupe, les stocks d'or récurrents n'étant pas significatifs compte tenu des ventes régulièrement réalisées par le Groupe.

2.5.13 Créances et dettes

Les créances et dettes en euros sont valorisées à leur valeur nominale.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent.

2.5.14 Écarts de conversion – Risques de change

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier.

2.5.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus et les valeurs mobilières de placement satisfaisant aux critères retenus par IAS 7.

Les intérêts courus acquis sur des comptes à terme sont enregistrés dans les produits financiers.

2.5.16 Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis à vis d'un tiers antérieure à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements. Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

2.5.17 Provision pour remise en état des sites

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié, et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provisions pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Les obligations de remise en état des sites peuvent naître de la réalisation de :

- dégradations immédiates nécessaires à l'exploitation future (cas de campagnes de découverte, d'installations devant être démantelées...);
- dégradations progressives causées par l'exploitation ou l'extraction.

Les passifs de remise en état sont inflatés et actualisés conformément aux normes IFRS à un taux sans risque avant impôt mais tenant compte des risques spécifiques liés au passif.

Les variations de l'évaluation d'un passif existant relatif au démantèlement ou à la remise en état qui résultent des variations de l'échéancier ou du montant estimé des sorties de trésorerie représentatives d'avantages économiques nécessaires pour éteindre l'obligation, ou une variation du taux d'actualisation ou d'inflation, sont ajoutées ou déduites du coût de l'actif lié dans la période courante ; le montant déduit du coût de l'actif ne doit pas excéder sa valeur comptable. Si une diminution du passif excède la valeur comptable de l'actif, l'excédent est immédiatement comptabilisé en résultat.

Un premier adoptant n'est pas tenu de se conformer à ces dispositions concernant les variations de tels passifs qui se sont produits avant la date de transition aux IFRS.

Le coût de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier.

2.5.18 Impôts différés et situation fiscale latente

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation est probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés, et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale.

2.5.19 Actions propres

Aucune action propre n'est détenue à la clôture de l'exercice.

2.5.20 Paiement en action

2.5.20.1 Bons de souscription d'action remboursable

En date du 1^{er} mars 2010, le Groupe a émis des bons de souscription d'actions remboursables (« BSAR ») au profit de l'ensemble des actionnaires détenteurs de titres AUPLATA au 26 février 2010. Ces instruments, échus au 1^{er} mars 2011, étaient dénouables par la livraison d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de cash, soit 6 BSAR permettant de souscrire une action à un prix de 3,66 € par action.

Ces bons de souscription d'actions remboursables sont des instruments de capitaux propres et ne répondent pas aux critères d'instrument de dettes tels que définis par IAS 32 *-Instruments Financiers – Présentation*.

Aucun impact comptable n'est à constater au regard des normes IFRS.

2.5.20.2 Attributions gratuites d'actions

Le Groupe a mis en place en janvier et octobre 2010 deux plans d'attributions gratuites d'actions, en partie sous conditions de performance liée à la production d'or cumulée sur la période. La juste valeur est déterminée au prix de marché des actions de l'entité ajusté pour prendre en compte les caractéristiques et conditions d'attribution des actions.

Le nombre d'actions pris en compte pour valoriser les plans est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires aux fins de périodes d'indisponibilité des droits.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

2.5.21 Instruments financiers dérivés

Le Groupe a émis le 1^{er} mars 2010 des obligations au nombre de 10 788 d'une valeur nominale et d'un prix d'émission par obligation de 500€ soit un montant brut d'émission de 5 394 000 €. La durée de vie des obligations est de 5 ans. Le taux d'intérêt annuel servi est de 8% pour la première année (périodicité annuelle des intérêts) puis de 6% pour les années suivantes augmenté d'une marge en fonction du cours moyen de l'once d'or de l'année précédente.

Les obligations émises par le Groupe contiennent un dérivé incorporé tel que défini par IAS 39. Une composante Or a donc été enregistrée séparément de la composante dette. Sa juste valeur à l'initiation est enregistrée en compte d'instrument financier dérivé puis les variations de juste valeur constatées à chaque arrêté de comptes, sont enregistrées en compte de résultat (résultat financier). La juste valeur de la composante Or a été déterminée suivant le modèle de Black-Scholes.

Le montant résiduel a été enregistré en dette au coût amorti (enregistrement au TIE ou taux d'intérêt effectif), conformément aux principes IFRS.

Au 30 juin 2011, dans le cadre de l'Accord avec COLUMBUS, le Groupe a constaté, en contrepartie des titres COLUMBUS reçus, un instrument dérivé correspondant à l'engagement d'AUPLATA de céder SOTRAPMAG, qui détient les actifs miniers Paul Isnard, à terme et sous condition de dépenses par COLUMBUS. Le même traitement a été adopté au 31 décembre 2011.

Un amendement à l'Accord a été signé fin 2011 accélérant le processus d'acquisition de SOTRAPMAG par COLUMBUS en contrepartie du paiement d'un montant total de 1,5 MUSD (soit environ 1,2 M€) sous la double condition de la non opposition du Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et du marché TSX de la Bourse de Toronto, ce dernier ayant déjà donné son accord au 31 décembre 2011. Ce complément de prix vient ajuster l'instrument dérivé déjà constaté.

La juste valeur de cet instrument dérivé à l'initiation est enregistrée en compte d'instrument financier puis les variations de juste valeur constatées à chaque arrêté de comptes, sont enregistrées en compte de résultat.

2.5.22 Crédit d'impôt recherche (CIR)

Conformément aux normes IAS 12 - *Impôts sur le résultat* et IAS 20 - *Subventions publiques*, les crédits d'impôt recherche sont constatés au sein du résultat opérationnel courant plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt, s'ils ne sont pas générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé. S'ils sont générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé, les crédits d'impôt recherche sont constatés en produits différés au passif et sont constatés en produits au rythme des amortissements futurs.

2.5.23 Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultent d'événements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains. Les passifs éventuels incluent également les obligations non comptabilisées car leur montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés dans les notes aux comptes consolidés, à l'exception des passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont comptabilisés selon les critères définis par la norme IFRS 3.

2.5.24 Engagements de retraite

Le Groupe constitue des provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et au titre des régimes d'avantages à long terme (médailles du travail). Cette provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turn-over et de mortalité et du taux d'actualisation.

Les provisions (ou actifs) comptabilisés correspondent à la valeur actualisée de l'engagement diminuée de la juste valeur des actifs du régime et du coût des services passés et différences actuarielles non comptabilisés. Les taux d'actualisation sont arrêtés par référence à la moyenne sur 5 ans des taux sans risque.

Les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice au cours duquel ils sont constatés (méthode dite SORIE).

3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est fournie en Note 4.34 de l'Annexe.

Les sociétés non consolidées sont les suivantes :

En K€	% contrôle	Capital Capitaux propres	Valeur brute des titres Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires Résultat net	Observations
SMD	90%	1 (45)	0,9 0,9	N/C N/C	Non significatif

Les variations de périmètre sont les suivantes :

- COLUMBUS, participation à hauteur de 33,10% (voir Note 4.3). Cette société est consolidée par mise en équivalence à compter du 29 juin 2011, date de l'entrée en vigueur de l'accord. La mise en équivalence a été retenue du fait des engagements pris par AUPLATA dans le cadre de son accord avec COLUMBUS et de l'absence de contrôle de la société par le Groupe, celui-ci n'étant représenté ni au niveau de la direction ni au niveau du Conseil d'Administration de COLUMBUS.
- CMD9 SAS, société créée fin 2010 et consolidée qu'à compter du 1^{er} janvier 2011.

4 NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

4.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	31/12/2011			31/12/2010
	Valeurs brutes	Amortissements/ pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs Nettes
Frais de recherche	930	(258)	672	428
Droits miniers	8 272	(4 172)	4 100	8 100
Autres immobilisations incorporelles	6	(2)	4	4
Total immobilisations incorporelles	9 208	4 432	4 776	8 532
Actifs miniers	17 140	(265)	16 875	38 717
Terrains	868	(604)	265	288
Constructions	8 229	(6 324)	1 905	2 286
Installations techniques, matériels et outillages industriels	8 117	(6 007)	2 110	2 150
Autres immobilisations corporelles	670	(566)	104	174
Immobilisations corporelles en cours	1 010	(616)	394	2 188
Avances et acomptes				200
Total immobilisations corporelles	36 034	(14 381)	21 653	46 003

Les frais de recherche minière (inclus dans les frais de recherche) s'analysent par site comme suit au 31 décembre 2011 :

En K€	Valeurs brutes	Amortissements	Pertes de valeurs	Valeurs nettes
Courrière	393			393
Bon Espoir	280			280

Les droits miniers s'analysent par site comme suit au 31 décembre 2011 :

En K€	Valeurs brutes	Amortissements	Pertes de valeurs	Valeurs nettes
Bon Espoir	8 172	(172)	(4 000)	4 100

Les droits miniers relatifs au titre minier Bon Espoir ont été évalués à la juste valeur dans le cadre de l'acquisition de la société ARMINA sur la base d'un rendement attendu du processus d'extraction associé à l'utilisation du thiosulfate, soit 60%. Une perte de valeur a été constatée au 31 décembre 2011 d'un montant de 4 000 K€ (voir Note 4.1.3).

Le poste actifs miniers s'analyse par site comme suit au 31 décembre 2011 :

En K€	Valeurs brutes	Amortissements	Pertes de valeurs	Valeurs nettes
Dieu Merci	927	(51)		876
Yaou	8 312	(213)		8 099
Dorlin	7 900			7 900
Total actifs miniers	17 140	(264)		16 875

Les actifs miniers relatifs aux titres miniers Dieu Merci, Yaou et Dorlin ont été réévalués à la juste valeur lors de la transition aux normes IFRS au 1^{er} janvier 2009 sur la base d'un rendement attendu du processus d'extraction de gravimétrie, soit 29%.

4.1.2 Flux d'immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

En K€	Ouverture	Activités non poursuivies	Augmentations	Diminutions	Autres mvts	Clôture
Frais de recherche	428		502			930
Droits miniers	8 272					8 272
Autres immobilisations incorporelles	4		2			6
Total immobilisations incorporelles	8 704		504			9 208
Actifs miniers	38 740	(21 600)				17 140
Terrains	766				102	868
Terrains - crédit-bail						
Constructions	5 437		144	190	2 838	8 229
Constructions - crédit-bail						
Installations techniques	6 861		375	700	499	7 036
Installations techniques - crédit-bail	2 754		1 063	2 736		1 081
Autres immo. corporelles	1 015		45	391		670
Immobilisations corporelles en cours	2 505		1 744		(3 239)	1 010
Avances et acomptes	200				(200)	
Total immobilisations corporelles	58 279	(21 600)	3 371	4 016	0	36 034

Pour mémoire un reclassement a été effectué (voir Note 2.3).

4.1.3 Flux d'amortissements et de pertes de valeur des actifs incorporels et corporels

En K€	Ouverture	Activités non poursuivies	Dotations	Reprises	Diminutions	Autres mvts	Clôture
Frais de recherche			258				258
Droits miniers ⁽¹⁾	172		4 000				4 172
Autres immobilisations incorporelles			2				2
Total amortissements immos. incorporelles	172		4 260				4 432
Actifs miniers ⁽²⁾	23		242				265
Terrains	478		126				604
Terrains - crédit-bail							
Constructions	3 152		3 259		119	32	6 324
Constructions - crédit-bail							
Installations techniques	5 154		1 195		673	285	5 960
Instal techniques - crédit-bail	2 312		472		2 736		47
Autres immos. corporelles	841		107		383		566
Immobilisations corporelles en cours	317		616			(317)	616
Total amortissements immos. corporelles	12 276		6 016		3 911	0	14 381

- (1) La décision de suspension de la construction de l'usine au thiosulfate pour une durée indéterminée et l'incertitude sur la mise en place d'une unité de cyanuration n'étant pas encore complètement levée, il a été estimé que le rendement attendu du processus d'extraction utilisé pour la valorisation des droits miniers nouvellement acquis au 31 décembre 2010, ne pouvait être maintenu. Ainsi, le rendement attendu du processus d'extraction appliqué est passé de 60% à 29%, soit celui de la gravimétrie.

En conséquence, un indice de perte de valeur sur le rendement attendu du processus d'extraction ayant été identifié, il a été constaté une dépréciation d'un montant de 4 000 K€ au 31 décembre 2011 ; les autres paramètres demeurant inchangés.

- (2) Les paramètres de valorisation des actifs miniers détenus à la date de 1^{ère} adoption IFRS n'ayant pas significativement été modifiés, aucune dépréciation de ces actifs miniers n'a été constatée.

4.2 Autres actifs financiers

En K€	31/12/2011 Net	31/12/2010 Net
Prêts	-	-
Dépôts et cautionnements	44	252
Autres immobilisations financières	-	-
Totaux prêts et créances	44	252

4.3 Titres de participation mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent aux 33,10% de titres COLUMBUS GOLD reçus. Les titres ont été mis en équivalence à leur juste valeur estimée sur la base du cours de bourse du 29 juin 2011 soit 16,2 M€ (0,75 \$CAD par action). Un écart d'acquisition de 9,4 M€ a été comptabilisé. Au 31 décembre 2011, le cours de bourse des titres COLOMBUS GOLD est de 0,88 \$CAD par action.

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

En K€	Ouverture	Entrée	Variation du capital	Résultat 2011	Juste valeur	Ecarts de conversion	Clôture
COLUMBUS	-	16 176	319	2 016	-	519	19 031
Totaux	-	16 176	319	2 016	-	519	19 031

4.4 Stocks et encours

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

En K€	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Matières premières	447	-	447	363
En cours	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Totaux Stock et encours	447	-	447	363

4.5 Clients et comptes rattachés

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Valeurs brutes	848	172
Pertes de valeur	-	30
Valeurs nettes	848	142

4.6 Autres actifs non courants et courants

En K€	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Comptes courants débiteurs	-	-	-	-
Totaux autres débiteurs non courants	-	-	-	-
Avances et acomptes versés	4	-	4	26
Débiteurs divers	8	-	8	3
Autres débiteurs	69	-	69	159
Comptes courants débiteurs	38	-	38	64
Charges constatées d'avance	55	-	55	23
Totaux autres débiteurs courants	174	-	174	275

4.7 Impôts sur les sociétés

4.7.1 Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

En K€	
Résultat net des activités poursuivies	(5 449)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(2 016)
Résultat net avant mise en équivalence	(7 465)
Charge d'impôt	936
Résultat avant impôt	(6 529)
Taux d'impôt	33,33%
Impôt théorique	(2 176)
Écart sur différences permanentes	81
Activation de déficits	5 722
Correction d'activation ⁽¹⁾	(2 293)
Imputation de déficits de l'exercice	(392)
Retraitements non taxés	27
Crédit d'impôt	(33)
Charge d'impôt effectivement constatée	936
Taux d'impôt effectif	(14,3)%

(1) Dont une charge d'impôts différés constatée pour 2 293 K€, pour corriger l'activation d'impôt différé comptabilisé à tort suite au changement induit par la seconde Loi de Finances du 19 septembre 2011.

4.7.2 Ventilation de la charge d'impôt

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Impôts différés	(918)	53
Impôts exigibles	(18)	-
Charge d'impôt	(936)	53

4.7.3 Situation fiscale latente

<i>Bases en M€</i>	31/12/2011	31/12/2010
Solde déficits reportables activables	17,7	10,8
Totaux	17,7	10,8

4.7.4 Ventilation des impôts différés par nature

<i>En K€</i>	31/12/2011	31/12/2010
Décalages temporaires	-	-
Déficits reportables	-	-
Total impôts différés actif	-	-
Décalages temporaires	9 784	19 440
Déficits reportables	(7 349)	(11 061)
Total impôts différés passif	2 435	8 379

Les décalages temporaires correspondent principalement aux réévaluations des droits et actifs miniers telles que présentées respectivement dans les Notes 2.5.6.2 et 2.5.7.1. Les déficits reportables ont été activés en les plafonnant à hauteur des impôts différés passif et en tenant compte sur 2011 du changement induit par la seconde Loi de Finances du 19 septembre 2011.

Au 31 décembre 2010, le solde de 8 379 K€ d'impôts différés passif nets se rapporte aux réévaluations des actifs à la juste valeur d'ARMINA et de SOTRAPMAG lors de leur entrée dans le périmètre. Au 31 décembre 2011, 6 783 K€ d'impôts différés passif nets de SOTRAPMAG ont été reclassés en activités non poursuivies.

4.7.5 Dettes et créances d'impôt

<i>En K€</i>	31/12/2011	31/12/2010
Créance d'impôt (Crédit Impôt Recherche)	161	361
Impôt exigible	(18)	-
Créance / (dette) d'impôt nette	143	361

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En K€</i>	31/12/2011	31/12/2010
VMP	1 267	1 957
Disponibilités	1 744	402
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 011	2 359
Concours bancaires	(10)	-
Totaux	3 001	2 359

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des SICAV de trésorerie.

4.9 Actifs destinés à la vente

4.9.1 Définition

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités non poursuivies », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau de flux de trésorerie sur l'ensemble des périodes publiées.

4.9.2 Activités concernées

Les activités arrêtées, cédées ou en cours de cession concernent en 2011 la société SOTRAPMAG (voir Notes 1.2 et 4.15).

En date du 30 novembre 2010, le Groupe a signé avec la société COLUMBUS un accord d'option portant sur les actifs miniers Paul Isnard détenus par la société SOTRAPMAG, en contrepartie d'un engagement de dépenses de la part de COLUMBUS et d'une prise de participation du Groupe dans le capital de COLUMBUS.

L'Accord prévoyait qu'AUPLATA céderait à COLUMBUS dans un délai maximum de deux ans après l'entrée en vigueur de l'Accord, soit a priori en date du 29 juin 2013, 51% des actions de la société SOTRAPMAG sous condition de dépenses d'exploration par COLUMBUS d'un montant de 7 MUSD, le solde des actions devant être transféré dans un délai maximum de quatre ans après l'entrée en vigueur de l'Accord, soit a priori en date du 29 juin 2015 sous condition de la réalisation par COLUMBUS d'une étude de faisabilité « bancable » selon les normes canadiennes NI 43-101.

Au 30 juin 2011, le Groupe AUPLATA détenait un instrument financier dérivé correspondant à la cession conditionnelle de SOTRAPMAG contre une émission de 30 276 266 actions COLUMBUS au profit du Groupe.

Un amendement à l'Accord a été signé fin 2011 accélérant le processus d'acquisition de SOTRAPMAG par COLUMBUS en contrepartie du paiement d'un montant total de 1,5 MUSD (soit environ 1,2 M€) sous la double condition de la non opposition du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et du marché TSX de la Bourse de Toronto, ce dernier ayant déjà donné son accord au 31 décembre 2011.

Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « activités non poursuivies », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie sur l'ensemble des périodes publiées. Les flux nets liés aux activités non poursuivies du tableau des flux de trésorerie consolidé correspondent à l'ensemble des flux de trésorerie de la période. La trésorerie de clôture de ces activités a été reclassée pour ne plus être incluse dans la trésorerie du Groupe.

Les actifs et passifs des « activités cédées ou en cours de cession » sont présentés sur des lignes séparées au bilan consolidé, sans retraitement des périodes antérieures.

4.9.3 Impacts sur les états financiers

Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie des activités non poursuivies se présentent de la façon suivante :

Compte de résultat :

<i>En K€</i>	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	(144)	11
Résultat opérationnel courant	(239)	(12 361)
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition		
Coûts de restructuration		
Résultat opérationnel	(239)	(12 361)
Résultat courant	(240)	(12 361)
Impôt	80	(8)
Q/P des MEQ		
Résultat net	(160)	(12 370)
Résultat de cession		
Résultat net des activités non poursuivies	(160)	(12 370)
<i>Dont part du groupe</i>	<i>(160)</i>	<i>(12 370)</i>
<i>Dont part des minoritaires</i>		

Flux de trésorerie :

<i>En K€</i>	31/12/2011	31/12/2010
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	930	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(822)	14
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	-	-
Flux nets de trésorerie	108	14

La répartition des actifs et passifs destinés à la vente est la suivante :

<i>Actifs (En K€)</i>	31/12/2011	31/12/2010	<i>Passifs (En K€)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Actifs destinés à la vente	23 153	-	Passifs destinés à la vente	8 949	-

4.10 Capitaux propres

Au 31 décembre 2011, le capital social de la société AUPLATA s'élève à 4 650 124,75 €, constitué de 18 600 499 actions de 0.25 € de nominal chacune, totalement libérées.

4.10.1 Évolution du capital

	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital en K€
Capital au 31/12/2008	12 231 975	3 058
Capital au 31/12/2009	15 828 747	3 957
Capital au 31/12/2010	17 052 202	4 263
Capital au 31/12/2011	18 600 499	4 650

4.10.2 Actionnariat

	31/12/2011				31/12/2010			
	Actions	% Droits de vote	%		Actions	% Droits de vote	%	
Pelican Venture (Famille GORGÉ)	1 835 183	9,87%	3 108 822	14,86%	1 608 595	9,43%	3 058 713	16,19
Christian Aubert (Directement et indirectement via Auluxe)	600 009	3,23%	1 200 018	5,74%	600 009	3,59%	600 018	3,18%
Hydrosol	471 557	2,54%	908 632	4,34%	471 557	2,77%	820 397	4,34%
Alyse Venture	653 136	3,51%	653 146	3,12%	813 141	4,77%	813 146	4,30%
Public	15 040 614	80,86%	15 050 062	71,94%	13 558 900	79,51%	13 601 863	71,99%
Total	18 600 499	100 %	20 920 680	100 %	17.052.202	100 %	18 894 137	100 %

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres actionnaires que ceux mentionnés ci-dessus, détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote du Groupe.

4.11 Paiements en actions

Type de plan	BSAR	AGA	AGA
Nombre de bénéficiaires	Ensemble des actionnaires	1	10 dont 1 résidant à l'étranger
Support Actions			
Nombre d'actions potentielles	17 006 938	50 000	240 000
Levée d'options sur l'exercice / attributions définitives	3 415 938	-	-
Solde des actions potentielles	0	50 000	146 666
Date de mise en place	01/03/2010	06/01/2010	26/10/2010
Début de la période d'exercice / d'acquisition	N/A		
Fin de la période d'exercice / date d'acquisition	01/03/2011	06/01/2012	26/10/2012
Prix de souscription	3,66 €	3,96 €	3,18 €
Valeur des options en K€	-	198 K€	466 K€

Le plan d'attribution gratuite d'actions mis en place par le Groupe AUPLATA en Octobre 2010 concerne certains salariés de l'entreprise.

4.12 Résultat par action

	31/12/2011	31/12/2010
Nombre moyen pondéré d'actions	17 826 351	16 440 475
Dividende par action versé au titre de l'exercice		-
Résultat par action, en euros	(0,315)	0,983
Résultat par action des activités poursuivies, en euros	(0,306)	0,230
Actions potentielles dilutives	196 666	210 000
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	18 023 017	16 650 475
Résultat par action dilué, en euros	(0,311)	0,970
Résultat par action dilué des activités poursuivies, en euros	(0,302)	0,227

4.13 Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants:

- mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire),
- calcul de l'indemnité selon la convention collective en vigueur dans chacune des sociétés (minière)
- âge de départ supposé 65 ans,
- taux d'actualisation 3,72% (moyenne sur 5 ans du taux des OAT 10 ans sans prime de risque),
- taux de charge 50%,
- turn-over : 15% jusqu'à 34 ans, 10% de 35 à 45 ans, 5% de 46 à 55 ans, 0% au-delà,
- taux de revalorisation des bases de calcul 3%, inflation incluse,

- table INSEE de mortalité 2003-2005,
- Espérance de Durée Résiduelle Moyenne d'Activité (EDRMA) 2011 : 6,87 ans.

VARIATION DE L'OBLIGATION EN K€	31/12/2011	31/12/2010
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	24	13
Fusion	-	-
Coût des services rendus de la période	8	7
Intérêts sur actualisation	1	1
Cotisations employés	-	-
Coût des services passés	-	-
Acquisition/Cession	-	-
Profit/Perte lié à une liquidation ou réduction de régime	-	-
Pertes et (gains) actuariels générés sur l'obligation	(3)	(3)
Prestations payées	-	-
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	31	24

COUVERTURE FINANCIÈRE		
Couverture financière	(31)	(24)
Dette initiale non comptabilisée	-	-
Pertes et gains actuariels non comptabilisés	-	-
Coût des services passés non comptabilisés	-	-
Provision comptabilisée	(31)	(24)

COÛT DE LA PÉRIODE		
Coût des services rendus de la période	8	7
Intérêts sur actualisation	1	1
Rendement attendu des actifs	-	-
Amortissement de la dette initiale	-	-
Amortissement des pertes et gains actuariels	-	-
Amortissement du coût des services passés	-	-
Impact des liquidations ou réductions de régime	-	-
Coût de la période	9	7

VARIATION DU PASSIF COMPTABILISÉ AU BILAN		
Passif ouverture	(24)	(20)
Fusion	-	-
Charge comptabilisée au compte de résultat	(9)	(7)
Prestations versées au cours de l'exercice	-	-
Acquisition	-	-
Écarts actuariels (SORIE)	3	3
Passif clôture	(31)	(24)
Coût de la période	9	7
Prestations versées au cours de l'exercice	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-
Impact net résultat	9	7

4.14 Variation des provisions pour risques et charges

En K€	Ouverture	Activités non poursuivies	Dotations	Reprises	Autres mvts	Écarts de conv.	Clôture
Non courant							
pour retraites	24		9	3			31
Sous-totaux non courant	24		9	3			31
Courant							
Pour litiges	187		143	187			143
Pour remises en état	1 552	(350)	957	1 202			957
Pour travaux restant à effectuer	-						
Pour amendes et pénalités	-						
Pour autres risques et charges	2		157				159
Sous-totaux courant	1 742	(350)	1 257	1 389			1 260
Totaux	1 766	(350)	1 266	1 392			1 291

4.15 Instruments financiers dérivés

En K€	31/12/2011	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an	dont inférieure à 5 ans	dont supérieure à 5 ans
Composante Or emprunt obligataire ⁽¹⁾	851	-	851	851	-
Valeur option achat SOTRAPMAG ⁽²⁾	13 044	13 044	-	-	-
Totaux Instruments financiers dérivés	13 895	13 044	851	851	-

- (1) Une composante Or a été enregistrée séparément de la composante dette. Sa juste valeur est enregistrée en instrument financier dérivé. La variation de cette juste valeur, (77) K€ pour le 31 décembre 2011, est constatée en résultat financier.
- (2) Au 31 décembre 2011, Le Groupe détient un instrument financier dérivé correspondant à la cession conditionnelle de SOTRAPMAG contre une émission de 30 276 266 actions COLUMBUS au profit du Groupe (voir Note 4.9).

4.16 Emprunts et dettes financières

4.16.1 Variation des emprunts et dettes financières

En K€	Ouverture	Activités non poursuivies	Augmen- tations	Diminutions	Autres Mvts	Écarts de conv.	Clôture
Retraitement des crédits-baux	-	-	535	53	-	-	483
Emprunt obligataire	5 123	-	34	-	-	-	5 157
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 421	-	-	1 046	-	-	375
Dettes Financières	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières diverses	-	-	24	-	-	-	24
Dette participation des salariés	-	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	-	-	10	-	-	-	10
Totaux dettes financières	6 544	-	603	1 099	-	-	6 048

4.16.2 Échéancier des emprunts et dettes financières

En K€	31/12/2011	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an	dont inférieure à 5 ans	dont supérieure à 5 ans
Retraitement des crédits-baux	483	277	205	205	-
Emprunt obligataire	5 157	424	4 733	4 733	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	375	375	-	-	-
Autres dettes financières diverses	-	-	-	-	-
Dettes Financières	24	-	24	24	-
Dette participation des salariés	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	10	10	-	-	-
Totaux dettes financières	6 048	1 086	4 962	4 962	-

4.17 Emprunts obligataires

En K€	Nominal dette coût amorti	Calcul des intérêts au TIE	Intérêts payés	Flux de remboursement	Différentiel TIE / coupons payés
01/03/2010	4 733				
01/03/2011	4 733	467	431		35
01/03/2012	4 768	467	324		143
01/03/2013	4 911	470	324		147
01/03/2014	5 058	484	324		161
01/03/2015	5 219	499	324	5 394	175

4.18 Autres passifs courants et non courants

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Fournisseurs	1 247	1 332
Fournisseurs d'immobilisations	1 202	1 067
Totaux fournisseurs	2 449	2 399
Avances et acomptes reçus	-	-
Dettes sociales	918	1 232
Dettes fiscales	98	87
Comptes courants créditeurs	-	4
Dettes diverses ⁽¹⁾	872	750
Produits différés	-	-
Autres	-	-
Totaux des autres passifs courants	1 887	2 073
Autres passifs non courants	-	-
Totaux autres passifs non courants	-	-
Impôt exigible	18	-

- (1) Au 31 décembre 2011, les dettes diverses incluent notamment un complément de prix conditionnel de 750 K€ dans le cadre de l'acquisition de SOTRAPMAG.

4.19 Engagements et passifs éventuels

4.19.1 Engagements financiers donnés

4.19.1.1 Redevances Yaou et Dorlin

Dans le cadre de l'acquisition de SMYD SAS auprès de Golden Star Resources Ltd. et de Guyanor, AUPLATA s'est engagée, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 1% du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Yaou et de Dorlin (CA), ainsi qu'une redevance complémentaire de 1% du CA lorsque le total des redevances cumulées versées (soit 1% du CA) dépassera un seuil s'élevant à 2 134 K€.

Le total des redevances cumulées au 31 décembre 2011 s'élève à 218 K€.

4.19.1.2 Redevance Paul Isnard

Dans le cadre de l'acquisition des titres miniers Paul Isnard, AUPLATA s'est engagée, par contrat, à acquitter, une redevance trimestrielle sur les ventes des 5 premiers millions d'onces produites ; le taux de redevance étant établi de la façon suivante : jusqu'à 2 millions d'onces produites, 10% des ventes au-delà de 400 USD l'once, puis 5% des ventes au-delà de 400 USD l'once pour les 3 millions d'onces suivants.

4.19.1.3 Engagements sur les PER Bon Espoir et PER Iracoubo Sud

Dans le cadre du rachat à GOLDEN STAR Resources Ltd. de la société ARMINA détentrice des PER Bon Espoir et Iracoubo Sud, AUPLATA a repris les engagements de caution donnés par société la GOLDEN STAR Resources Ltd. vis-à-vis du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

AUPLATA s'engage ainsi à donner à sa filiale les moyens lui permettant de remplir ses obligations en terme de conduite des travaux d'exploration et de réhabilitation des sites.

Les engagements de dépenses liés à l'octroi des PER s'élèvent à 560 K€ pour le PER Bon Espoir et 1980 K€ pour le PER Iracoubo Sud. Au 31 décembre 2011, ARMINA a respecté les engagements de dépenses du PER Bon Espoir arrivé à échéance. La société ARMINA a déposé une demande de renouvellement de ce PER, laquelle est assortie d'un engagement de dépenses de 1 250 K€ pour la durée de renouvellement du PER.

4.19.1.4 Engagement sur le PER Courriège

Suite à une demande déposée le 17 février 2006, AUPLATA s'est vue octroyer, par arrêté ministériel, en date du 6 mai 2010 et publié au JO du 3 juillet 2010, le Permis d'Exclusif de Recherches dit « Permis de Courriège » (PER Courriège) pour une durée de 5 ans sur une superficie de 14 km². Les engagements de dépenses associés à ce PER se montent à 122,5 K€ sur la durée de vie du titre.

4.19.1.5 Autres obligations contractuelles

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A – 1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
<i>En K€</i>				
Dettes à long terme	5 556	799	4 757	-
Obligations en matière de location – financement	482	277	205	-
Obligations d'achat irrévocables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
Total	6 038	1 076	4 962	-

4.20 Ventilation du chiffre d'affaires

<i>En K€</i>	31/12/2011	31/12/2010
Ventes d'or	12 681	7 211
Prestations de services	560	47
Total chiffre d'affaires	13 241	7 258

4.21 Production immobilisée

<i>En K€</i>	31/12/2011	31/12/2010
Production immobilisée	2 404	2 723

La production immobilisée correspond à des immobilisations produites par le Groupe au cours de l'exercice à partir de ressources consistant essentiellement en matériaux, utilisation des équipements et de la main d'œuvre. Elle est principalement constituée de l'immobilisation du démonstrateur en cuves agitées dans le cadre du développement du procédé au thiosulfate de sodium, de dépenses engagées pour la construction de l'usine au thiosulfate, de travaux de remise en état et d'aménagement de l'usine d'Élysée et du Camp Citron sur le site de Paul Isnard, de travaux d'exploration, ainsi que d'aménagements et de travaux sur les mines de Dieu-Merci et Yaou.

La décision de suspension de la construction de l'usine au thiosulfate pour une durée maintenant indéterminée et l'incertitude sur la mise en place d'une unité de cyanuration n'étant pas encore complètement levée, les dépenses engagées pour la construction de l'usine au thiosulfate ont été totalement dépréciées pour un montant de 216 K€.

Avant l'accord avec COLUMBUS GOLD, la Société avait engagé des dépenses pour acquérir et remettre en état un camp, la piste d'accès au site et une petite usine situés sur les concessions Paul Isnard. Le transfert attendu sur 2012 de SOTRAPMAG qui détient les concessions Paul Isnard et l'absence de résultats suffisants dans les travaux de prospection engagés ont conduit la Société à déprécier l'ensemble des travaux liés à ces actifs, soit un montant de 861K€.

4.22 Charges d'exploitation

4.22.1 Ventilation des achats consommés

<i>En K€</i>	31/12/2011	31/12/2010
Achats matières premières & autres approvisionnements.	3 131	1 595
Variation stocks matières premières & autres approvisionnements	(84)	124
Achats de marchandises	405	449
Achats de sous-traitance		4
Achats non stockés, matériel et fournitures	536	432
Autres services extérieurs	1 921	1 124
Autres charges externes	2 890	1 547
Totaux	8 799	5 275

4.22.2 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

<i>En K€</i>	31/12/2011	31/12/2010
Salaires et traitements	3 914	3 178
Charges sociales	1 028	1 069

Le taux de charges sociales se situe à un niveau significativement inférieur à celui de la métropole compte tenu des exonérations et abattements locaux.

Au titre de la période, il a été alloué les montants de rémunération suivants :

Conseil d'Administration : Néant.

Dirigeants : 91 K€ dont 7 K€ d'avantages en nature.

4.22.3 Autres charges d'exploitation nettes des produits

<i>En K€</i>	31/12/2011	31/12/2010
Résultat sur opérations de gestion	(2)	12
Cessions d'actifs	(39)	(11)
Autres	(128)	87
Totaux	(169)	88

4.23 Dotations et reprises aux amortissements et provisions

<i>En K€</i>	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux amortissements et provisions		
- immobilisations incorporelles	2	51
- immobilisations corporelles	2 549	2 627
- immobilisations en crédit-bail	497	808
Sous-totaux	3 047	3 486
Dotations aux provisions nettes des reprises		
- stocks et encours		-
- actif circulant	(30)	-
- risques et charges	(123)	31
Sous-totaux	(153)	31
Totaux dotations nettes aux amortissements et provisions	2 894	3 517
Dont amortissement des incorporels reconnus à la juste valeur	222	11
Totaux amortissements et provisions, avant amortissement des incorporels reconnus à la juste valeur	2 672	3 506

4.24 Produits et charges non récurrents

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Produits non récurrents		
Variation de la JV de l'instrument dérivé lié à la cession de SOTRAPMAG ⁽¹⁾	3 133	
Subvention d'investissement	182	
Autres produits non récurrents		1 067
Sous-total produits non récurrents	3 315	1 067
Charges non récurrentes		
Dotations aux amortissements et provisions		
- immobilisations incorporelles ⁽²⁾	(4 258)	
- immobilisations corporelles ⁽³⁾	(2 970)	
Autres charges non récurrentes ⁽⁴⁾	(766)	
Sous-total charges non récurrentes	(7 994)	
Total net	(4 679)	1 067

- (1) Ce poste inclut un produit de 1 973 K€, attaché à la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé correspondant à l'engagement d'AUPLATA de céder SOTRAPMAG, ainsi qu'un produit de 1 159 K€ correspondant au complément de prix que COLUMBUS s'est engagé à verser à AUPLATA (voir Notes 1.2. et 4.9.).
- (2) Une provision pour dépréciation des droits miniers d'ARMINA a été constatée à hauteur de 4 000 K€ ainsi qu'une provision pour dépréciation des frais de recherche et développement chez AUPLATA pour 258 K€ (voir Note 1.3.).
- (3) Ce poste inclut un montant de 2 754 K€ de provisions pour dépréciations suite au transfert attendu de SOTRAPMAG en 2012 qui a conduit la Société à déprécier l'ensemble des actifs situés sur les concessions Paul Isnard (voir Note 1.4.).
- (4) Ce poste correspond à des indemnités versées.

4.25 Coût de l'endettement

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et charges assimilés	(605)	(883)
Produits des autres valeurs mobilières		-
Résultat net sur cession de VMP	2	2
Coût de l'endettement financier net	(603)	(880)
Autres intérêts et produits assimilés	11	4
Différence nette de change		82
Dotations financières nettes des reprises		188
Total des charges et produits financiers	(593)	(605)

4.26 Notes relatives au tableau de flux de trésorerie

4.26.1 Détermination de la capacité d'autofinancement

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net des activités poursuivies	(5 449)	3 784
Écarts d'acquisition négatifs		(6 290)
Dotations/reprises aux amortissements, provisions et pertes de valeur	2 924	3 329
Annulation des plus et moins-values sur actions propres	-	-
Autres	(85)	(4)
Charge calculée liée aux stocks options et assimilées	330	144
Résultat des sociétés mises en équivalence	(2 016)	-
Dividendes reçus des entreprises associées		-
Dividendes à recevoir des actifs financiers disponibles à la vente		-
Plus et moins-value de cessions	39	10
Capacité d'autofinancement avant neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts	(4 257)	973
Coût de l'endettement financier net	603	880
Charge d'impôts	936	(45)
Capacité d'autofinancement après neutralisation des impôts différés et du coût de l'endettement financier net	(2 718)	1 808
Éléments non récurrents significatifs (1)	4 679	(1 067)
Capacité d'autofinancement après neutralisation des impôts différés, du coût de l'endettement financier net et des éléments non récurrents	1 961	741

(1) Ces éléments sont détaillés en Note 4.24

4.26.2 Détermination du besoin en fonds de roulement

En K€	Ouverture	Activités non poursuivies	Variation exercice	Autres mvts	Clôture
Stocks nets	363		84		447
Clients nets	142		706		848
Avances et acomptes	26		(21)		4
Créances fiscales et sociales	520		(290)		229
Comptes courants	64	10	(35)		38
Débiteurs divers	3	4			8
Charges constatées d'avance	23		31		55
Autres					
Sous totaux	1 141	15	474		1 630
Dettes fournisseurs	1 332	(23)	73	(135)	1 247
Dettes fiscales et sociales	1 319		(285)		1 034
Avances et acomptes					
Dettes sur participation					
Intérêts courus	390		34		424
Dettes diverses	750		(3 132)	3 254	872
Comptes courants	4		(4)		
Produits constatés d'avance					
Autres	-				-
Sous totaux	3 795	(23)	(3 314)	3 119	3 577
Besoin en fonds de roulement	(2 654)	39	3 788	(3 119)	(1 946)

La colonne « autres mouvements » est composée uniquement d'éléments qui ne génèrent aucun flux de trésorerie.

4.27 Note relative aux parties liées

Les parties liées sont les personnes (administrateurs, dirigeants du Groupe ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes. Les transactions suivantes réalisées au cours de l'exercice avec des parties liées ont été identifiées :

En K€	PELICAN VENTURE
Compte de résultat 31/12/2011	189
Chiffre d'affaires	-
Autres produits	
Achats et charges externes	(189)
Résultat financier	-
Résultat des activités non poursuivies	-
Bilan 31/12/2011	(37)
Clients	-
Débiteurs	-
Fournisseurs	(37)
Créditeurs	-
Dépôts et cautionnements reçus	-

4.28 Information sectorielle

4.28.1 Information par groupe d'activité

Le Groupe s'organise autour d'un seul secteur relatif à l'exploitation minière d'or primaire. Ainsi, l'information relative à la norme IFRS 8 - *Secteurs opérationnels* est présentée dans l'ensemble des états financiers consolidés et de notes de l'Annexe.

4.28.2 Informations par zone géographique

Le Groupe effectue des travaux d'exploration et d'exploitation des sites miniers en Guyane Française. L'intégralité de l'activité du Groupe se fait donc en France.

4.29 AUTRES NOTES

4.30 Effectifs

	31/12/11	31/12/10
Effectifs à fin d'exercice	114	106

4.31 Rémunération des mandataires sociaux

Aucune rémunération n'a été versée sur l'exercice

4.32 Faits exceptionnels

Néant.

4.33 Événements postérieurs

4.33.1 Coupon obligataire

Un coupon montant de 593 340 € a été versé aux obligataires le 1^{er} mars 2012.

4.33.2 Augmentation de capital

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion en date 12 mars 2012, a constaté la création de 50 000 actions nouvelles de 0,25 € de valeur nominale chacune, résultant de l'attribution gratuite d'actions au profit du Directeur Général décidée par le Conseil d'Administration en date du 6 janvier 2010, par incorporation de réserves prélevées sur un compte de réserves spéciales indisponibles constitué à cet effet, pour un montant de 12 500 €, portant ainsi le capital social de 4 650 124,75 € à 4 662 624,75 €.

4.33.3 Accord COLUMBUS : levée de la dernière condition suspensive

Par un courrier en date du 17 avril 2012, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement a estimé les capacités techniques et financières de COLUMBUS comme acceptables et en conséquence a fait part de sa non opposition au transfert des actions de SOTRAPMAG à COLUMBUS. Le transfert de SOTRAPMAG devient ainsi effectif.

4.33.4 Création de la filiale VERDAL Reforesting

Fort du retour d'expérience des actions de revégétalisation menées sur les sites miniers de Yaou puis de Dieu Merci, AUPLATA a créé VERDAL REFORESTING SAS (« VERDAL »), une société spécialisée dans l'ingénierie écologique et les travaux de restauration de milieux naturels dégradés, telles que les mines, carrières, remblais routiers et autres travaux de génie civil en partenariat avec un professionnel reconnu sur ces sujets en Guyane Française.

4.34 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	Société mère au 31/12/2011	% de contrôle		% d'intérêt		Méthode	
		31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
<i>Société consolidante</i>							
AUPLATA SA		Top	Top	Top	Top	IG	IG
<i>Filiales</i>							
SMYD	AUPLATA SA	100%	100%	100%	100%	IG	IG
ARMINA	AUPLATA SA	100%	100%	100%	100%	IG	IG
CMD 9	AUPLATA SA	100%	-	100%	-	IG	-
SOTRAPMAG	AUPLATA SA	100%	100%	100%	100%	IG	IG
COLUMBUS GOLD	AUPLATA SA	33%	-	33%	-	MEQ	-